

<b>Action C2</b>	<b>Pâturage des habitats ouverts</b>	Objectif C : Promouvoir une gestion du bocage conciliant rentabilité économique et richesse biologique
------------------	--------------------------------------	--

<p><u>Description de l'action :</u>          Cette action vise à mettre en place un pâturage pour l'entretien des milieux ouverts en îlot PAC (MAE) ou hors d'une pratique agricole (Contrat Natura 2000). Les prairies naturelles occupent une faible superficie dans le périmètre actuel du site Natura 2000 mais ont leur importance pour le maintien d'une grande diversité biologique.</p>	<p>Habitat :          6410 : Prairies à Molinie          6430 : Mégaphorbiaies          6510 : Prairies maigres de fauche          7230 : Bas-marais neutro-alcalins</p>
<p><u>Types de contrat :</u></p> <p>Surface agricoles : Mesures agroenvironnementales et climatiques  <i>NB : La mise en œuvre des mesures agroenvironnementales passera par la rédaction d'un projet de territoire en étroite collaboration avec les agriculteurs</i></p> <p>Surfaces non agricoles :          - Contrat Natura 2000 A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique          - Contrat Natura 2000 A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</p>	<p>Espèces :          1060 : Cuivré des marais          Odonates          Chiroptères</p>
<p><u>Engagements rémunérés :</u></p> <p><b>Mesures agroenvironnementales :</b>          SHP = Mesure système herbager et pastoral (maintien d'une flore caractéristique sur des surfaces cibles à l'échelle de l'exploitation)</p> <p>Herbe_03 = Absence totale de fertilisation minérale et organique</p> <p>Herbe_04 = Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes          Chargement maximal de 1,2 UGB/ha/an</p> <p>Herbe_07 = Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle          C'est une mesure à objectif de résultat (maintien d'une flore caractéristique) non cumulable avec les autres engagements unitaires (hormis Herbe_01)</p> <p>Herbe_13 = Gestion des milieux humides          Combinaison d'engagements unitaires pour la mise en œuvre d'un plan de gestion adaptée à la préservation des milieux humides</p> <p><b>Contrat Natura 2000 :</b>          Equipements pastoraux (clôtures fixes ou mobiles, abreuvoirs, râteliers, abris temporaires, passages canadiens,...)          Gestion pastorale (gardiennage, entretien des équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement, fauche des refus, location grange à foin,...)</p>	<p><u>Engagements non rémunérés :</u>          Aucun travail du sol (y compris labour)</p>
<p><u>Précisions supplémentaires :</u></p> <p>L'achat d'animaux n'est pas éligible.</p>	

<p><u>Maître d'ouvrage</u>          Exploitants agricoles, collectivités territoriales, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains</p>	<p><u>Mise en œuvre</u>          Collectivité animatrice</p>	<p><u>Partenariats</u>          Chambre d'Agriculture, ADEAS-CIVAM</p>
---	--	--

<p><u>Moyens de financement</u>          Mesures agroenvironnementales</p>	<p><u>Modalités</u>          SHP : 80€/ha (niveau 2)</p>
--	--

Contrat Natura 2000	Herbe_03 : 43,37 €/ha (par rapport à l'arrêté GREN) Herbe_04 : 56,58 €/ha (montant plafond) Herbe_07 : 66,01€/ha (montant plafond) Herbe_13 : 120€/ha  Sur devis
---------------------	---

<u>Echéancier</u>					
Année N Diagnostic initial + Travaux	Année N+1 Travaux	Année N+2 Travaux	Année N+3 Travaux	Année N+4 Travaux	Année N+5

<u>Evaluation</u>	
<u>Indicateurs de suivi</u> Relevés phytosociologiques	<u>Points de contrôle</u> Cahiers d'enregistrement Factures acquittées